

Intergros, l'OPCA du commerce de gros et international, renforce la visibilité de son Observatoire des métiers

Paris, le 27 mai 2014. La Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, prévoit de renforcer le rôle des observatoires en matière de collaboration avec les acteurs institutionnels du champ de l'emploi et de la formation en région afin de les accompagner dans l'exercice de leurs nouvelles compétences dans la lutte contre l'illettrisme, l'accès des personnes handicapées à la formation et la promotion de la VAE.

Si les décrets d'applications sont attendus pour définir ces modalités, Intergros a d'ores et déjà entrepris de **renforcer la visibilité de l'Observatoire des métiers et de le positionner comme un pourvoyeur de données auprès des instances de gouvernance de la formation en région en mettant en ligne un site Internet dédié.** Ainsi, observatoire.intergros.com facilite l'accès aux travaux de l'Observatoire des métiers en matière de prospective. A ce titre, l'ensemble des études, enquêtes, analyses et outils réalisés par l'Observatoire d'Intergros y sont consultables par branche professionnelle ou par thématique :

- La rubrique « métiers » recense les cartographies des métiers ainsi que les passerelles entre métiers établies par l'Observatoire afin de faciliter l'orientation des demandeurs d'emploi et de favoriser la construction des parcours professionnels ;
- La rubrique « prospective » réunit l'ensemble des études prospectives menées pour anticiper et accompagner l'évolution des métiers du commerce de gros et international ;
- La rubrique « certifications » présente les CQP, titres professionnels et diplômes de l'Education nationale liés aux métiers du secteur afin, notamment, de faciliter la mise en place du Compte Personnel de Formation ;
- Les indicateurs de l'emploi et de la formation par branche et par région, sources d'information sur les besoins existants et prévisibles dans les territoires utiles lors de l'accompagnement réalisé dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle.

En complément du site, un important dispositif de promotion des travaux de l'Observatoire des métiers sera également déployé à partir du mois de septembre 2014 : des **webzines par branche professionnelle** présentant la globalité des travaux réalisés par l'Observatoire des métiers seront diffusés. De même, des **campagnes d'emailings axées sur les différents travaux** de l'Observatoire (VAE, cartographie métiers, socle de compétences...) seront adressées aux acteurs institutionnels (Pôle Emploi, Agefiph, Conseils régionaux...).

Michel Mourgue-Molines, Directeur général d'Intergros, a déclaré : « Avec la création de ces outils numériques, Intergros entend renforcer la collaboration engagée avec les différents acteurs de la formation professionnelle au plan national et en région ; l'objectif recherché est de faciliter l'accès à la formation et aux qualifications des salariés des branches du commerce de gros et international et plus largement l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et des jeunes en alternance ».

Créé en 2004 par les partenaires sociaux des branches professionnelles adhérentes à Intergros, l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications a mené **d'importants travaux sous leur égide qui ont conduit à la création d'outils opérationnels pour les entreprises et les salariés du commerce de gros et international**. Ainsi en 2013, l'Observatoire est à l'origine de la création de PRO RH, une plateforme en ligne de gestion des ressources humaines, qui rencontre depuis un important succès auprès des PME et plus particulièrement celles qui ne sont pas dotées de personnel dédié à la fonction RH. **Près de 1 000 entreprises l'utilisent chaque mois et 65 diagnostics RH ont été réalisés en entreprise par des consultants à l'aide des outils conçus par l'Observatoire des métiers.**

A propos d'INTERGROS

INTERGROS est l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) du commerce de gros et international. En 2012, INTERGROS a collecté 168 millions d'euros auprès de 39 500 entreprises employant 476 000 salariés, parmi lesquelles 31 000 de moins de 10 salariés, pour permettre à celles-ci de financer les formations adaptées à l'évolution de leurs métiers.